

Fiche pédagogique

Fjord

Film long métrage
| Danemark, Finlande, France,
Norvège, Roumanie, Suède | 2026

Festival de Cannes 2026
Palme d'or

Réalisation et scénario :
Cristian Mungiu
Photographie : Tudor Vladimir Panduru
Son : Constantin Fleancu,
Pietu Korhonen,
Kristian Eidnes Andersen
Montage : Mircea Olteanu
Musique : Kaspar Kaas
Interprétation : Renate Reinsve,
Sebastian Stan

Durée : 146 minutes
Version originale : norvégien, roumain,
anglais, sous-titres français

Distribution en Suisse : Cineworx

Sortie en salles :
19 août 2026

Âge légal : 14 ans (Suisse)

Âge suggéré : 16 ans (Suisse)



Couple roumano-norvégien très croyant, les Gheorghiu, s'installent avec leurs cinq enfants dans un village isolé au bord d'un fjord. Bien accueillis, ils se rapprochent rapidement de leurs voisins, les Hallberg, tandis que les enfants des deux familles deviennent inséparables.

Mais lorsque le corps enseignant découvre des ecchymoses sur l'aînée des Gheorghiu, le modèle éducatif de cette famille est soudain remis en question dans une société où la protection de l'enfance est une priorité absolue.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la notion de laïcité, son sens et son but, à l'école et dans la société
- Connaître les dispositions légales relatives aux châtiments corporels, en Suisse
- Connaître les dispositions légales relatives à la discrimination religieuse, en Suisse
- Identifier les opportunités "officielles" de promouvoir la diversité et la mixité culturelle
- Evaluer l'éventuelle part d'hypocrisie qu'il y a à revendiquer la diversité culturelle d'une part, tout en imposant des normes contraignantes aux familles migrantes d'autre part
- S'interroger sur les mesures de protection de l'enfance, d'une manière générale : ont-elles pour but de protéger, d'éduquer ou de "rééduquer" ?

Disciplines et thèmes concernés

Citoyenneté et monde contemporain

Liberté de circulation des citoyennes et citoyens dans l'Espace Schengen

Mobilité des travailleuses et travailleurs en Europe

Objectif SHS 34 du PER

Ethique et cultures religieuses

Liberté d'expression et liberté religieuse

Analyser la problématique éthique et le fait religieux pour se situer...

...en développant la capacité de construire une réflexion éthique

...en repérant des mécanismes de fonctionnement idéologique

Objectif SHS 35 du PER

Education numérique

Analyser et évaluer des contenus médiatiques.

La rumeur et les stéréotypes attachés aux familles migrantes ; les emballements médiatiques liés à des cas de possible discrimination ; la mondialisation de l'indignation suscitée par des situations spécifiques

Objectif EN 31 du PER

Au Secondaire 2 : économie et droit (laïcité et liberté religieuse, concepts antagonistes ?) ; arts visuels (le recours au plan séquence)

Résumé

Bien occupés avec leurs cinq enfants, les Gheorghiu sont aussi des gens actifs au plan professionnel : Monsieur intègre les services informatiques de l'administration locale, Madame gère les relations avec les familles des défunts de la maison de retraite.

Très impliqués dans une communauté évangélique, ils ont à cœur de transmettre à leur progéniture des principes et des valeurs chrétiennes. Mais en Norvège, on les prie de laisser leurs convictions à l'écart dans leur action publique : "rien de religieux" ne doit émailler le rituel de la préparation des morts et il n'est "pas question d'évangélisation" au collège.

Des protocoles règlent l'ensemble de l'organisation scolaire : les élèves savent comment réagir en cas d'avalanche sur les contreforts du fjord et une psychologue intervient naturellement si une adolescente cisaille son poignet. La présence d'ecchymoses sur le corps de l'aînée des Gheorghiu entraîne donc l'intervention en chaîne d'une série de professionnels rompus à gérer les cas les plus complexes.

Interloqués, les parents doivent se résoudre à accepter le placement de leurs enfants en foyer ou en famille d'accueil, le temps que l'enquête se déroule et que Monsieur suive, comme d'autres migrants, des cours de "gestion de la colère". Les moments de visite sont filmés, pour éviter tout débordement.

Ce traitement ne manque pas de susciter l'indignation dans la Roumanie d'origine du père de famille. Des mouvements de solidarité s'organisent et des réactions de soutien fusent sur les réseaux sociaux, fustigeant une "discrimination religieuse". Bien que défendus par la femme du directeur de l'école, elle-même juriste, les Gheorghiu sont soumis à une procédure judiciaire exténuante, à l'affût du moindre détail permettant d'attester de châtiments corporels et de manquements éducatifs.

Jusqu'où tiendront-ils le choc ?



Pourquoi *Fjord* est à voir avec vos élèves / étudiants



Avec ***Fjord***, le Roumain Cristian Mungiu (photo © Tudor Panduru) a accédé au [club très fermé des réalisateurs deux fois primés par la Palme d'or à Cannes](#) (après **4 mois, 3 semaines, 2 jours**, en 2007).

Ce nouveau film ne porte pas à l'écran un fait divers spécifique. Comme le précise le cinéaste dans le dossier de presse, il découle de longues recherches sur différentes affaires médiatisées, évoquant des points de vue radicalement différents sur la vie, l'éducation et les valeurs entre des groupes dits « progressistes » et d'autres dits « traditionnels. » Le réalisateur s'est même entretenu avec plusieurs des protagonistes impliqués, lors de la phase d'écriture du scénario.

« Nos sociétés sont de plus en plus polarisées, provoquant une forme de radicalisation qui divise les gens en groupes rivaux », déplore Cristian Mungiu. « Ces individus se méprisent, s'ignorent et, souvent, se haïssent les uns les autres. Nous sommes convaincus d'avoir raison alors que les autres, à nos yeux, sont forcément manipulés, radicalisés, stupides, endoctrinés. Nous doutons très peu, voire pas du tout. »

Si la polarisation guette la plupart des sociétés, le cinéaste a jugé opportun de situer l'action de son film en Norvège, l'un de ces pays nordiques qui apparaissent à l'avant-garde des valeurs dites « progressistes ».

« ***Fjord*** s'inscrit dans mes préoccupations concernant les changements qui ont bouleversé le monde à l'ère de la mondialisation, des migrations, de la démocratisation du droit d'expression et des visions post-vérité », confie le cinéaste roumain. « En un sens, nos opinions personnelles se sont radicalisées et ont fini par donner lieu à des regards diamétralement opposés sur la société et par favoriser la résurgence des extrêmes dans la vie publique. Alors que je menais mes recherches, puis que je tournais le film, j'ai essayé d'apprendre, de douter et de comprendre. J'aurais l'impression d'avoir échoué si ***Fjord*** ne faisait que confirmer au spectateur les idées qu'il avait avant de voir le film. »

Pistes pédagogiques

1. Le principe de la laïcité

Pour évoquer la situation en Suisse, il vaudra la peine de commenter l'article **27 de la Constitution fédérale de 1874** :

« Les cantons pourvoient à l'*instruction primaire*, qui doit être *suffisante* et placée exclusivement sous la *direction de l'autorité civile*. Elle est *obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite*. **Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance**. La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations.»

Le site de la CDIP précise la manière dont un consensus a été trouvé, à l'époque, pour faire en sorte que l'Etat garantisse un enseignement "séculier" (à lire [ici](#)).

A l'heure actuelle, l'**article 62, alinéa 2**, de la Constitution fédérale stipule :

« Les cantons pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants. Cet enseignement est obligatoire et placé sous la direction ou la surveillance des autorités publiques. Il est gratuit dans les écoles publiques. »

Il appartient aux cantons de réglementer les rapports entre l'Etat et les Eglises ou les communautés religieuses. En Suisse, plusieurs cantons revendiquent d'emblée la laïcité dans leur constitution. C'est notamment le cas de Genève et de Neuchâtel (article premier : "Le canton de Neuchâtel est une république démocratique, **laïque**, sociale et garante des droits fondamentaux.")

Il vaut la peine de consulter le [dossier thématique](#) du Centre d'information et de documentation IDES sur le thème "Liberté de conscience et de croyance à l'école : bases légales et matériel d'information".

Depuis la réforme constitutionnelle de 2012, la **Norvège** n'a plus de religion officielle. Le gouvernement norvégien présente le pays comme un État séculier, sans religion d'État. La Constitution garantit à tous les habitants le libre exercice de leur religion, y compris le droit de ne suivre aucune religion.

La conception norvégienne de la laïcité repose sur trois principes :

Liberté de religion et de conviction : chacun peut croire, changer de religion, pratiquer publiquement ou en privé, ou ne pas croire.

Égalité de traitement : les religions et les convictions non religieuses doivent bénéficier d'un soutien public équitable.

Ouverture de l'espace public : l'État ne cherche pas à exclure les expressions religieuses de la société, mais à permettre leur coexistence. (source : [regjeringen.no](#))

Selon les [autorités](#), la laïcité n'est pas un principe strict d'exclusion du religieux à l'école norvégienne. L'école publique est tenue d'être **neutre dans son enseignement**, mais elle peut transmettre des connaissances sur les religions et certaines activités religieuses ou liées aux traditions peuvent avoir lieu, sous conditions.

Débattre : quelle serait la meilleure application de la laïcité, à l'école comme dans la sphère publique, pour garantir l'égalité de traitement entre toutes et tous ? Pour reprendre une situation mentionnée dans **Fjord**, peut-on tolérer qu'un-e élève dise en cours que l'homosexualité est à ses yeux un péché ?

2. Les châtiments corporels

Les parents doivent élever leurs enfants sans recourir à la violence et l'accès aux offres de soutien pour les parents et les enfants doit être amélioré. Le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur des modifications en ce sens du code civil (CC) au 1er juillet 2026.

La nouvelle disposition du CC ([article 302, al. 1 et 4](#)) envoie un signal fort à la société : aucune forme de violence n'est tolérable dans l'éducation des enfants, qu'il s'agisse de châtiments corporels ou d'autres traitements dégradants.

Reste à déterminer comment doit réagir l'autorité en cas de soupçon : considérer d'emblée les parents comme coupables et éloigner les enfants, à titre préventif, comme dans le film ?

Au début de **Fjord**, lors de la rentrée scolaire, le père dit à son fils : "Tu dois apprendre à admettre tes erreurs". Beau principe...mais pas évident à appliquer pour tout un chacun. Qui est vraiment capable d'autocritique ?

3. La discrimination religieuse

La Suisse s'est dotée d'une norme pénale contre la discrimination et la haine ([article 216 bis du Code pénal](#)). Que protège-t-elle ? On en trouvera le détail [ICI](#).

Des exemples de l'application de la norme anti-discrimination sont à consulter [ICI](#). Il est précisé qu'il n'est "pas punissable d'exprimer un avis critique sur le christianisme, de se moquer de Moïse ou de dessiner des caricatures de Mahomet, dans la mesure où cela ne dénigre ni ne discrimine les membres de la religion concernée. La norme pénale anti-discrimination protège dès lors les personnes et non les religions."

Débattre : peut-on affirmer que, dans le cas de Gheorghiu, la famille est victime de discrimination religieuse ? Qu'est-ce qui semble déranger les voisins norvégiens dans leur mode de vie et dans leurs principes éducatifs ? Du reste, ces reproches sont-ils fondés, basés sur des faits ? Ou plutôt inspirés par des propos rapportés, voire des préjugés ?



4. Quelle diversité culturelle ?

Dans le film, des marqueurs ponctuent l'année scolaire, comme la "Journée des Samis" (peuple autochtone du nord de la Scandinavie) ou la "Journée des cultures" (oh ironie...). Cette volonté d'ouverture contraste avec le refus de l'administration de laisser rentrer les enfants Gheorghiu dans leur famille pour Noël.

Quelles équivalences pourrait-on trouver dans notre propre pays / canton / commune ? Y a-t-il des occasions spécifiques de marquer la diversité culturelle et l'ouverture à l'altérité ? Qui a, par exemple, déjà pris part à la [Journée du réfugié](#) ?

Pour reprendre une situation du film, on reproche aux Gheorghiu d'avoir "endoctriné" leurs enfants d'une manière conservatrice (en leur faisant le catéchisme tous les jours et en les privant d'Internet, selon les propos d'un voisin critique). Mais comment définir ce que fait l'Ecole, quand elle inculque certaines normes et valeurs ? Elle sensibilise / forme / éduque / endoctrine ?...

5. Indignations mondialisées

Le procès fait au Gheorghiu dans le film prend une dimension internationale. La télévision couvre l'affaire, des groupes de soutien manifestent et des contenus inflammables circulent sur les réseaux sociaux.

De telles situations se produisent chaque semaine, mais veut-on faire de nous des gens informés ou simplement indignés ? N'y a-t-il pas une tendance systématique à se proclamer "victime" ?

Souligner le caractère hautement émotionnel du traitement de telles affaires. Avec la distance, est-on seulement capable de *comprendre* les situations énoncées (ou résumées à gros traits), sans retomber dans les préjugés culturels et les a priori ?

